

Les discussions qui durèrent six semaines se concrétisant en 7 points, il y a lieu de dire quelques mots des deux premiers points. La demande du Luxembourg d'avoir accès aux Conférences générales de l'Union douanière fut rejetée avec une telle fermeté que les commissaires durent écrire le 31 mai au Gouvernement: «On renoncerait plutôt à traiter avec le Grand-Duché qu'à lui accorder la voix qu'il désire avoir.»⁷⁾

Le même sort fut réservé aux points 3 et 7: voir l'Union douanière assumer les frais de la direction des douanes à Luxembourg (étant donné que la Prusse ne voulait pas d'un directeur luxembourgeois) et accorder aux Luxembourgeois, en matière de commerce, les mêmes droits que possédaient les autres membres du Zollverein.

Les seules concessions obtenues par les deux plénipotentiaires furent l'augmentation du forfait destiné à l'administration des Douanes à Luxembourg (point 2), la réservation à des Luxembourgeois de 3 des 4 places de contrôleurs des Douanes (point 4) et la solution de la question des eaux-de-vie dans un sens favorable au Grand-Duché (point 6); quant à l'abandon des dispositions de l'ancien traité concernant la «loi de faveur» belge (point 3), il fut compensé par le nouveau traité belgo-allemand du 22. 5. 1865⁸⁾).

Servais et Munchen ne furent pas peu étonnés lorsque le Gouvernement prussien profita de leur présence à Berlin pour entamer une question qui devait assombrir les années à venir: l'élimination de la Compagnie (française) de l'Est comme société concessionnaire des chemins de fer luxembourgeois.

Après avoir communiqué les desiderata prussiens à leur gouvernement, les commissaires reçurent une note du Ministre d'Etat datée du 2. 6. 1865 disant que le Gouvernement luxembourgeois ne pouvait évincer la Compagnie de l'Est que s'il remontrait «soit auprès de l'administration des Chemins de fer prussiens, soit auprès d'autres sociétés, des dispositions qui seraient de nature à ... le rassurer entièrement au sujet des engagements qu'il devrait prendre vis-à-vis de la Société concessionnaire.»

Les commissaires interprétèrent-ils mal le dernier passage de cette note — dans une lettre privée adressée le 4 juin au directeur-général Ernest Simons, Servais fait l'éloge d'un traité ferroviaire avec la Prusse — toujours est-il qu'ils proposèrent à la Prusse l'envoi d'un Commissaire «pour faciliter les arrangements qui doivent assurer à la Prusse l'exploitation de nos chemins de fer.»

Le cabinet Tornaco, dans une note adressée le 10 juin à ses plénipotentiaires, s'empessa de se dégager de tout engagement d'éliminer la Compagnie de l'Est, mais elle approuva la désignation d'un

⁷⁾ C'est sûrement à la suite d'un lapsus que Servais écrivit dans son Autobiographie (p. 53) que les plénipotentiaires luxembourgeois n'avaient obtenu aucune concession aux demandes qu'ils avaient à former et «qui n'étaient pas sans importance».